



## République et canton de Genève

### Commune de PRESINGE

Dans sa séance du 24 novembre 2025, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

#### *Délibération N° 04/2025*

#### *relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter*

Le conseil municipal décide par 8 oui, soit à l'unanimité

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de **4'061'036 F** aux charges et de **4'061'359 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **323 F**.

Cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante :  
résultat opérationnel de **323 F** et résultat extraordinaire de **-0 F**.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à **40 centimes**
3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

#### *Délibération N° 05/2025*

#### *relative au crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)*

Le conseil municipal décide par 8 oui, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **49'100.- F** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.56200), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.14620 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h00 à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : **26.01.2026**

Presinge, le 3 décembre 2025

